

---

# Rev3 : quand les entreprises font la politique

Benjamin Cordrie\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE) – CNRS : UMR8019, Université Lille I - Sciences et technologies – Fac. Sciences éco. et sociales 59655 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX, France

## Résumé

Popularisé en 2012 par l'essayiste américain Jeremy Rifkin et la sortie de son ouvrage éponyme, le concept de " Troisième Révolution Industrielle " (TRI) a fait l'objet d'une appropriation et d'une traduction régionale en Nord-Pas-de-Calais. Fruit d'un partenariat entre le Conseil Régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR), elle représenterait un nouveau modèle de développement, associant transitions énergétique et numérique et reposant sur la mobilisation des acteurs du territoire.

La thèse défend l'idée qu'à travers ce processus, se constitue une forme de compromis social, qui fait de l'entreprise l'acteur central, c'est-à-dire qu'elle devient acteur de la politique. En se basant sur une cinquantaine d'entretiens semi-directifs, réalisés avec des acteurs issus d'entreprises, de collectivités et d'institutions publiques et privées, ainsi que sur l'analyse de la littérature grise – réalisée à l'aide du logiciel Prospéro – et de quelques observations lors d'événements liés à la TRI, la thèse cherche à répondre aux questions suivantes : comment ce compromis se développe-t-il ? Qu'est-ce qu'il implique, ou autrement dit, que se passe-t-il lorsque les entreprises deviennent acteur de la politique ?

D'un point de vue théorique, la thèse s'inscrit dans la continuité des nombreux travaux institutionnalistes récents autour de l'entreprise et de son caractère politique (Ferrerias, 2012 ; Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015,; Eymard-Duvernay, 2004 ; Favereau, 2014 ; Gand et Segrestin, 2009 ; Rebérioux, 2006 ; Segrestin et Hatchuel, 2012 ; Segrestin, Roger et Vernac, 2014 ; Coutrot, 2018 ; Desreumaux et Bréchet, 2018). Pour autant, la communication a principalement pour ambition de faire état des avancements empiriques de ce travail de thèse, en montrant notamment que le compromis qui prend forme *via* la TRI, est structuré par une logique qualifiée de " technico-économique ", consistant à considérer la question environnementale en général, et la transition énergétique en particulier, comme des opportunités économiques de développement pour les entreprises.

Elle s'inscrirait dans l'atelier thématique proposé autour du thème : " RSE, Coopératives, Entreprises à Mission : les entreprises objet ou sujet politique ? ".

**Mots-Clés:** Entreprises, régulation, action publique

---

\*Intervenant